



Saint-Constant
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

AVIS DE RETRAIT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1714-21

Avis est donné par la soussignée, aux personnes intéressées que, conformément à la résolution numéro 067-02-22 adoptée par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 15 février 2022, le règlement suivant a été retiré :

- 1714-21 décrétant une dépense de 3 544 340 \$ et un emprunt de 3 544 340 \$ pour des travaux de reconstruction de rues, de construction d'un réseau pluvial, de bordures et/ou trottoirs, de réhabilitation d'égout sanitaire, de remplacement de l'aqueduc, de réaménagement des emprises sur la montée des Bouleaux et la rue Pinsonneault ainsi que le remplacement de l'éclairage existant sur la rue Pinsonneault.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 21 février 2022.


Me. Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques